

# Les amitiés des galères reconsidérées : René Barraud de La Cantinière et « les amis » de Rotterdam

Avec une réédition de sa lettre du 25 mai 1693  
à Jean de La Place, sieur de La Sauvagerie\*

Ruth WHELAN

*National University of Ireland Maynooth*

Une transcription de la lettre que le galérien René Barraud de La Cantinière rédigea le 25 mai 1693 sur la *Perle*, amarrée dans le port de Marseille, parut pour la première fois dans le *Bulletin de la SHPF* en 1866, grâce aux soins de Jules Bonnet qui en avait pris la direction au début de cette année. On sait que, depuis sa fondation, le *Bulletin* avait comme objectif de «diffuser une sorte d'apologétique scientifique» du protestantisme français, pour reprendre l'expression d'André Encrevé, objectif que Bonnet assumait pleinement. Sous sa direction, le *Bulletin* continuait de publier des documents originaux et de faire un travail de mémoire des glorieux ancêtres, mais s'engageait aussi à publier des études historiques qui se voulaient rigoureusement scientifiques dans leur méthode. Non qu'une finalité religieuse soit absente de ces diverses publications, puisqu'il s'agissait non seulement de «défendre le protestantisme contre ses adversaires», mais aussi d'édifier les lecteurs<sup>1</sup>. Les deux articles intitulés «Les amitiés des galères» que Bonnet fit paraître en 1866 dans le *Bulletin* sous la rubrique «Documents inédits et originaux» entrent parfaitement dans ce programme éditorial<sup>2</sup>. Il s'agit en tout

---

\* Je tiens à exprimer ici mes plus vifs remerciements à l'Institut d'Histoire de la Réformation et à la Maison de l'Histoire de Genève, où, j'ai été professeure invitée pendant le semestre d'hiver 2016, ce qui m'a permis de fréquenter longuement les manuscrits de la BGE Collection Antoine Court. Je remercie Marianne Carbonnier-Burkard qui a bien voulu relire ce texte et me faire part de ses remarques; et Hubert Bost qui m'a communiqué des extraits de son édition, citée ci-dessous n. 26, qu'il m'a été impossible de consulter en bibliothèque en cette période de confinement radical de Covid-19 en Irlande.

1. André ENCREVÉ, «Réforme et guerres de religion en France selon Jules Bonnet et Nathanaël Weiss, rédacteurs du *Bulletin de la SHPF* de 1866 à 1923», dans Philip BENEDICT, Hugues DAUSSY, Pierre-Olivier LÉCHOT (éd.), *Identité huguenote: faire mémoire et écrire l'histoire (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Genève: Droz, 2014, p. 502-507.
2. [Jules BONNET], «Les amitiés des galères: lettres de trois gentilshommes protestants détenus au bagne de Marseille, 1690-1692», et «Les amitiés des galères: deux lettres de M. de

de six lettres – dont deux de Barraud – transcrites sur les copies ou lettres autographes de galériens protestants contenues dans le tome 13.1 de la Collection Antoine Court de la Bibliothèque de Genève, précédées d'une courte notice historique, où vibre une émotion religieuse. C'est ainsi que Bonnet termine sa première notice: «Les [ces lettres] publier après deux siècles d'oubli est la seule apologie digne de ceux qui, comme leur divin Maître, moururent en pardonnant» (p. 485). Or, si sa transcription de la lettre de Barraud datée du 30 novembre 1690 est plus ou moins exacte (exception faite de quelques corrections stylistiques ou grammaticales), il n'en est pas de même pour celle du 25 mai 1693, citée très souvent par des historiens qui se fient aveuglément à la transcription de Bonnet.

René Barraud de La Cantinière est un de ces trois gentilshommes du Bas-Poitou, tous galériens, qui ont très tôt acquis une renommée au sein du Refuge à la suite d'une des *Lettres pastorales* que Pierre Jurieu – ce redoutable publiciste – publia en décembre 1687, dans laquelle il loua la persévérance et la constance dont ils faisaient preuve dans les prisons et dans les chaînes<sup>3</sup>. Originaire de Talmont (Vendée), ce gentilhomme âgé de 35 ans fut arrêté sur l'Île de Ré alors qu'il tentait de quitter clandestinement le royaume, sans doute par le port de Saint-Martin-de-Ré où mouillaient à l'époque bien des navires tant français qu'étrangers. On ignore à quel moment il avait commencé à préparer son évasion, probablement vers la fin de l'année précédente<sup>4</sup>. Dans les jours qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes (17 octobre 1685), la noblesse du Poitou subissait des pressions de plus en plus fortes, mais elle était la plus résistante et «se signala plus que toute celle du reste de la France», selon Élie Benoist<sup>5</sup>. Le 20 octobre, l'intendant Nicolas Foucault fit assembler à Luçon plus de deux cents gentilshommes du Bas-Poitou dans l'intention de les inciter à abjurer. Il ignorait que la veille au soir ils s'étaient réunis dans une prairie non loin de la ville, où ils s'étaient juré de résister à cette tentative; en l'occurrence, seule dix-huit cédèrent sous la pression. On imposa aussitôt aux autres le logement de dragons, parfois à répétition, et ce en dépit de la

---

La Cantinière-Baraut [*sic*] à M. de La Sauvagerie de La Place, ministre à Rotterdam, 1690-1693», *BSHPF* 15 (1866), p. 484-494 et 527-553.

3. [P. JURIEU], *Lettres pastorales adressées aux fidèles persécutés de France. Seconde année*, Rotterdam: Abraham Acher, 1688, VIII<sup>e</sup> Lettre, 15 décembre 1687, p. 64.
4. Son ami et voisin, Pierre Butaud de Lençonnière, préparait déjà son évasion au mois de novembre 1685, voir César PASCAL, «Supplique en faveur de Pierre Butaud, seigneur de Lençonnière, galérien pour la foi (1685-1712)», *BSHPF* 43 (1894), p. 88.
5. Élie BENOIST, *Histoire de l'Édit de Nantes*, Delft: Adrien Beman, 1693-1695. 3 tomes en 5 volumes, III/3, p. 899.

plainte que les gentilshommes du Bas-Poitou fit transmettre à Versailles par leur député. Le 15 janvier, l'évêque de Luçon, Henri de Barillon, rapporta que la plupart d'entre eux avaient abjuré, à l'exception de quelques-uns<sup>6</sup>. Parmi ceux-ci figuraient non seulement Baraud, mais aussi François-Louis de Kerveno, sieur de Laubonnière, et Pierre Butaud, sieur de Lençonnière, les «deux chers camarades» évoqués dans la lettre rééditée ci-dessous, qui eux aussi avaient été pris en tentant de s'évader par l'Île de Ré. Ils furent tous les trois emprisonnés dans les cachots de la forteresse de Saint-Martin, d'où ils furent conduits le 26 mars 1686 à Poitiers et, un mois plus tard, condamnés aux galères perpétuelles pour tentative d'exil. On les transféra ensuite à Tours pour attendre dans les prisons de cette ville le départ de la grande chaîne; les trois Poitevins y furent enfin attachés le 1<sup>er</sup> décembre 1686 pour arriver à Marseille vers la fin du même mois<sup>7</sup>.

Quand ces trois hommes arrivèrent aux galères, il y avait déjà cent soixante-quinze galériens protestants enchaînés dans ce bagne en plein air, selon les estimations de Pierre Rolland; en 1693, l'année où Barraud rédigea sa lettre, ils étaient près de cinq cents<sup>8</sup>. On sait combien étaient atroces les conditions de détention: la rame, les campagnes, la faim, la chaleur en été, le froid en hiver, les maladies avaient vite raison même des plus robustes. Barraud, qui avait trente-cinq ans au moment de son arrestation, succomba à la maladie le 13 juin 1693, moins de trois semaines après avoir écrit cette lettre; Kerveno, qui avait trente-huit ans quand il avait été arrêté, fut trouvé mort dans «son sépulcre des vivants», un cachot de la Citadelle Saint-Nicolas, le 28 septembre de la même année; tandis que Butaud, qui avait trente-six ans en 1686, réussit à survivre jusqu'au 23 juillet 1707. Survivre aux galères, comme le remarque André Zysberg, «c'était d'abord manger»; la ration ordinaire du galérien comprenait 30 onces (915 g) de pain, et une soupe

6. Nicolas-Joseph FOUCAULT, *Mémoires*, éd. F. Baudry, Paris: Imprimerie impériale, 1862, p. 137; Auguste-François LIÈVRE, *Histoire des protestants et des Églises réformées du Poitou*, Paris: Grassart, 1856-60. 3 vol., II, p. 167-71; Yves KRUMENACKER, «Les dragonnades du Poitou: leur écho dans les mémoires», *BSHPF* 131 (1985), p. 408; du même auteur, *Les protestants du Poitou au XVIII<sup>e</sup> siècle (1681-1789)*, Paris: Champion, 1998, p. 102-103, 105-108: du 20 novembre au 20 décembre, 211 gentilshommes poitevins abjurèrent.

7. Voir les notices de ces trois galériens dans Gaston TOURNIER, *Les galères de France et les galériens protestants des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Montpellier: Presses du Languedoc, 1984. 3 tomes in 2 vol. 1<sup>re</sup> éd. 1943-1949, Lii, p. 32-4; 88-90; 91-92; II.iii, p. 353-354; 399-400 (Manuscrit Bertrand, 1696-1700). Il y a une différence entre les dates indiquées par Tournier et celles données par Bertrand; ci-dessus les dates du Manuscrit Bertrand, mais il se pourrait que les condamnations tant de Barraud que de Butaud datent du 17 mai, et non pas du 25 avril 1686.

8. Pierre ROLLAND, «Les galériens protestants (et condamnés pour aide aux protestants) 1680-1775», *BSHPF* 158 (2012), p. 67.

aux fèves assaisonnée d'huile d'olive et de sel, que l'on trouvait immangeable<sup>9</sup>. Très tôt des réseaux de solidarité se mirent en place pour apporter une aide tant financière que spirituelle aux détenus : d'importantes sommes d'argent collectées dans les différents centres du Refuge transitaient dans le plus grand secret par l'intermédiaire de banquiers ou négociants protestants à l'étranger pour arriver à Marseille. Là, c'étaient surtout différents membres de la famille Zollicoffer, des négociants originaires de Saint-Gall (évoqués par Barraud dans la lettre ci-dessous), qui recevaient cet argent et faisaient en sorte qu'il fût transmis aux protestants<sup>10</sup>. Pourtant, comme la plupart des condamnés protestants appartenaient aux couches sociales modestes (artisans ou laboureurs), la tâche hautement dangereuse de créer et de maintenir ces contacts si essentiels avec le Refuge incombait aux plus instruits – pas plus de 5,5 % du total<sup>11</sup>. Dans cette première décennie des condamnations, selon un document rédigé en 1699 par d'autres forçats protestants, c'étaient les trois gentilshommes du Bas-Poitou qui avaient pris l'initiative de procurer « divers secours » qui étaient « d'un grand usage pour l'adoucissement [des] peines » de leurs compagnons d'infortune<sup>12</sup>. Or, si la transcription de Bonnet inclut une partie de cette activité clandestine entreprise par Barraud – comme par ses deux camarades –, elle en exclut aussi d'autres aspects importants. Il s'agit d'une transcription tronquée, sans explication et sans que les lecteurs du *Bulletin* en soient avertis.

Par un heureux hasard, a survécu le manuscrit autographe de la lettre que Barraud adressait le 25 mai 1693 à Jean de La Place, sieur de La Sauvagerie, autrefois pasteur de l'Église réformée de Chantonay et Le Puybelliard dans le Bas-Poitou, qui s'était réfugié à Rotterdam et était alors « logé auprès de l'Église flamande » de cette ville<sup>13</sup>. Cette lettre autographe est presque illisible, à cause sans doute en grande partie de la « posture fort gênée » dans laquelle se trouvait l'épistolier, qui se dérobaient probablement aux yeux des garde-chiourmes en se recroquevillant sous sa capote, ce manteau à

9. André ZYSBERG, *Les galériens. Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France 1680-1748*, Paris : Seuil, 1991 (1<sup>re</sup> éd. 1987), p. 126-128.

10. Voir Louis MALZAC, « Une famille de négociants suisses à Marseille (1550-1770) : les Zollicoffer de Saint-Gall », *Provincia* 14 (1934), p. 93-121.

11. P. ROLLAND, « Galériens protestants », p. 80-81.

12. « Règlements faits sur les galères de France par les confesseurs qui souffrent pour la vérité de l'Évangile (le 25 février 1699) », dans G. TOURNIER, *Galères de France*, I, i, p. 262.

13. BGE Collection Antoine Court, 13.1, fol. 63-66, lettre autographe non signée ; dans la transcription ci-dessous, l'orthographe et la ponctuation ont été modernisées et des alinéas ajoutés.

capuchon qui lui servait de matelas et le protégeait du froid<sup>14</sup>. Mais il existe dans le même volume de la Collection Antoine Court deux copies manuscrites de cette lettre, l'une fidèle (exception faite des corrections stylistiques ou grammaticales), l'autre tronquée, mais très facile à lire<sup>15</sup>. Une note au crayon, faite probablement par un archiviste, indique que la transcription de Bonnet a été faite sur cette deuxième copie – indication qui s'avère être trompeuse. Car s'il est fort probable que Bonnet fit sa transcription à partir du plus lisible des manuscrits, il y imposa une coupure importante et ajouta un passage qui n'y figurait pas, mais qui se trouve dans l'autographe et la Copie A, ainsi qu'en bas de la Copie B d'une autre main dont l'auteur dit avoir comparé cette copie avec l'original. Il s'ensuit que la «transcription» de Bonnet constitue à vrai dire une troisième copie compilée à partir des deux autres, et de la lettre autographe qu'il n'a peut-être pas lui-même consultée<sup>16</sup>. Enfin, quand Émile Gaidan († 1915) réalisa cette œuvre gigantesque de transcription que sont les Papiers Court de la Bibliothèque de la SHPF, il se contenta de noter l'existence tant de la lettre autographe que des copies et de renvoyer ses lecteurs à l'article de Bonnet dans le *Bulletin*. Non sans en prendre quelques notes et transcrire quelques passages de la lettre autographe, dont celui le plus souvent cité par les historiens, mais en y introduisant des corrections stylistiques, dont une relevée ci-dessous, parce qu'elle en élimine l'emboîtement christique implicite de l'expérience des forçats protestants<sup>17</sup>. Le passage en question est bien sûr cette description des galériens en campagne qui inspira selon toute probabilité le dessin de Samuel Bastide<sup>18</sup>. Or, pour riche que soit l'histoire de la transmission de cette lettre autographe, il n'en reste pas moins vrai que les coupures introduites par Bonnet en faussent radicalement le sens.

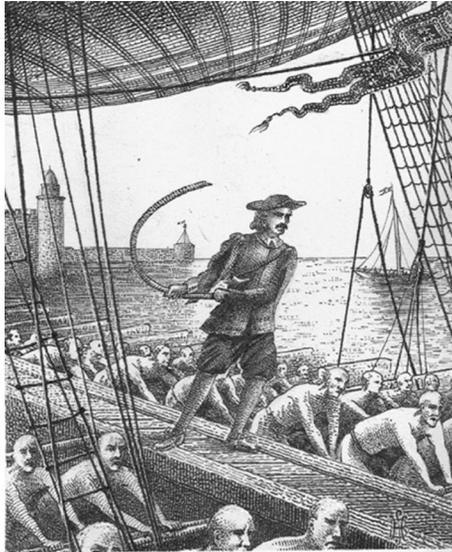
14. A. ZYSBERG, *Les Galériens*, p. 57.

15. BGE Collection Court, 13.1, fol. 109-112 (Copie A); fol. 113-116 (Copie B).

16. [J. BONNET], «Les amitiés des galères», II, p. 530-533 (Copie C).

17. BPF Papiers Court 613.1, fol. 31-33 et 72 (Copie D).

18. Samuel BASTIDE, *Pages d'histoire protestante : les galériens pour la foi*, Miallet : Musée du Désert, 1993. 2<sup>e</sup> éd., p. 32.



© Musée du Désert

L'édition critique intégrale que je donne ci-dessous de la lettre de Barraud fait état de son étonnante mobilité textuelle au cours des siècles de sa transmission, mais il peut être utile d'en résumer ici les grandes lignes<sup>19</sup>. Quatre passages présents dans la lettre autographe manquent dans la « transcription » de Bonnet : la suite de la réflexion de l'épistolier sur la controverse eucharistique (manquant aussi dans Copie B, mais restituée en bas de celle-ci d'une autre main) ; sa longue prière ; la suite des informations qu'il donnait sur la distribution de l'argent reçu ; la mention des Zollicoffer et la note d'une autre main sur l'enveloppe accusant réception de la somme de 535<sup>l</sup> 6<sup>s</sup> 9<sup>d</sup>. Cette note est datée du 30 mai 1693, et elle est fort probablement de la main de Jean Conrad Zollicoffer, déjà inquiété par les autorités en 1686, et qui le sera à nouveau en 1696 à cause de son rôle d'intermédiaire entre les forçats protestants et leurs réseaux de solidarité<sup>20</sup>. On peut comprendre que Bonnet ait considéré que la controverse eucharistique, si présente à l'esprit des protestants du xvii<sup>e</sup> siècle, n'intéressait plus les lecteurs du *Bulletin* près de deux siècles plus tard. Toutefois, il n'hésitait pas dans d'autres articles à mettre en

19. Pour plus de détails, voir Ruth WHELAN, « Crossing Borders: the hidden life of a manuscript letter », dans K. A. WILSON – L. R. CLARK (éd.), *Mobility of Objects Across Boundaries 1000-1700*, Liverpool: University Press, 2022.

20. G. TOURNIER, *Galères de France*, I, i, p. 154, 259-261.

valeur « la vérité » de la doctrine protestante dans la conviction, pour citer encore André Encrevé, « que la Réforme a fait sortir la chrétienté de la nuit du paganisme et de la superstition où l'avait plongée la papauté, oubliée ou indifférente à la vérité évangélique<sup>21</sup> ». Mais on s'étonne de le voir supprimer la longue prière de Barraud, d'autant plus que dans la notice historique qui précède ses transcriptions, Bonnet présentait ces lettres comme une peinture de l'âme de leur épistolier<sup>22</sup>. Le motif de cette coupure nous échappe, mais ses conséquences – comme, d'ailleurs, celles des coupures suivantes – faussent en bonne partie l'interprétation de la lettre du 25 mai 1693.

Pour le dire en un mot, l'apostrophe qui ouvre cette prière montre sans aucun doute qu'il s'agit en réalité d'une lettre circulaire, voire collective, adressée par Barraud à La Sauvagerie de la part des forçats protestants dont il est pour ainsi dire le représentant en titre. Et ce dans l'attente qu'elle soit transmise tant aux « chers Pasteurs » (au pluriel dans l'autographe et Copie A, mais au singulier dans Copie B) qu'« aux généreux fidèles » sur qui les galériens comptaient pour leur improbable survie. Ce n'est donc pas une lettre de particulier à particulier, d'un ami à un autre, comme la transcription et le titre de l'article de Bonnet le laissent entendre. C'est bel et bien une lettre de sensibilisation de ses destinataires *collectifs* afin de les inciter à continuer de collecter des fonds et de soutenir les forçats protestants par leurs prières et par les lettres de consolation spirituelle que ces amis (*au pluriel*) et surtout les pasteurs, tel Pierre Jurieu, leur adresseront à l'avenir, comme depuis le début, par l'intermédiaire des Zollicoffer. D'où la description, si émouvante et si souvent citée, des galériens en campagne, à qui des fonds envoyés par Daniel Pain, et arrivés juste à temps, ont été distribués. D'où aussi les remarques de Barraud à propos de la décision, prise probablement par les trois gentilshommes poitevins – alors chefs spirituels de « la petite république chrétienne des forçats » –, de ne rien partager avec les détenus protestants qui ont plié sous l'oppression et abjuré. Les protestants du Refuge tenaient à soulager tous leurs coreligionnaires condamnés aux galères, puisqu'ils étaient sans doute du même avis que le marquis de Rochegude qui affirmerait vingt ans plus tard être « plus surpris d'un seul qui tient bon que de vingt autres qui succombent<sup>23</sup> ». Mais sur place, sous la surveillance des autorités, et en proie aux coups des garde-chiourmes, les chefs, qui risquaient leur vie à entretenir cette correspondance

21. A. ENCREVÉ, « Réforme et guerres de religion en France », p. 516, 521.

22. [J. BONNET], « Les amitiés des galères », II, p. 527.

23. Jacques de Barjac, marquis de Rochegude à Calandrini, Londres, 1/11 novembre 1714, BGE Collection Court 13.1, fol. 459.

avec l'étranger et à en faire partager les fruits, osaient refuser une telle bienveillance, la jugeant trop dangereuse. D'où enfin la référence à Tibante, ce personnage suspect aux yeux des protestants, qui semait le doute dans l'esprit des fidèles hollandais quant à la probité de ces mêmes chefs, doute que Barraud tenait à dissiper. Pourtant, ce fragment, qui permet d'entrevoir un bref instant l'humanité défaillante des galériens, disparaît de la « transcription » de Bonnet qui restitua quand même la première partie de ce paragraphe manquant dans le manuscrit qu'il était censé avoir copié. On sait qu'il était très attaché à la glorieuse mémoire des ancêtres qui avaient résisté aux persécutions<sup>24</sup>; ces querelles internes abîmaient probablement trop l'image héroïque de ces martyrs du bague qu'il tenait à transmettre aux lecteurs du *Bulletin*, comme « une lueur céleste » qu'il voyait émaner de « cet enfer des galères<sup>25</sup> ».

Si Barraud de La Cantinière adressait cette lettre – tant de sa part que de celle de ses codétenus – à La Sauvagerie, c'est parce que celui-ci était depuis 1686 prédicateur occasionnel de l'Église wallonne de Rotterdam et, à partir de 1691, membre de ce consistoire qui s'intéressait de près aux galériens<sup>26</sup>. Au synode d'Amsterdam, tenu en août 1690, on exhorta les Églises à recueillir des dons en faveur des forçats et à les envoyer à Rotterdam, les députés présents de la part de cette Église ayant déclaré avoir des moyens sûrs pour faire parvenir cet argent aux galériens protestants<sup>27</sup>. Il semblerait que La Sauvagerie ait été désigné par ses confrères pour agir comme intermédiaire pastoral, et ce probablement parce qu'il avait un cousin en captivité – Butaud de Lençonnière, le cher compagnon de souffrances de Barraud, ce dernier ayant accepté de faire le relais entre les galériens et les

24. A. ENCREVÉ, « Réforme et guerres de religion en France », p. 515, 522.

25. [J. BONNET], « Les amitiés des galères », I, p. 484, voir à ce propos, Ruth WHELAN, « Diamants dans les ténèbres : la fortune en France et en Angleterre des "Mémoires" de Louis de Marolles, galérien protestant. Enjeux de la mémoire protestante », dans Marie-Paule PILORGE (éd.), *La Réception des Mémoires d'Ancien Régime : discours historique, critique, littéraire*, Paris : Éditions Le Manuscrit, 2009, p. 75-99.

26. La Sauvagerie († 14 janvier 1703) assista au synode tenu à Rotterdam en avril 1686, où il affirma son orthodoxie, avec plus de deux cents pasteurs français réfugiés, voir *Livre synodal contenant les articles résolus dans les synodes des Églises wallonnes des Pays-Bas 1686-1688*, La Haye : Martinus Nijhoff, 1904, p. 6 ; voir aussi *Le consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam 1681-1706*, éd. Hubert Bost, Paris : Champion, 2008, p. 78-79, 121-122, et du même auteur, « Le consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam et la France (1681-1706) », dans Y. KRUMENACKER (éd.), *Entre calvinistes et catholiques : les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 315.

27. Reinhart N. L. MIRANDOLLE, « Les galériens pour cause de religion et la charité wallonne à Rotterdam », *Bulletin de la Commission de l'histoire des Églises wallonnes* 2/3 (1902), p. 182.

« amis » de la Hollande<sup>28</sup>. Car peu de temps après le synode d'Amsterdam, La Sauvagerie prit contact avec Barraud qui ne connaissait ce pasteur que de réputation ; et Barraud de répondre en exprimant de vifs remerciements pour l'intérêt que La Sauvagerie portait aux souffrances des forçats et en lui transmettant leurs nouvelles<sup>29</sup>. Pourtant, malgré des exhortations réitérées aux Églises, les dons tardaient à venir ; ainsi, l'Église de Rotterdam organisa une collecte en 1692 parmi ses membres, à laquelle s'ajoutèrent quelques sommes envoyées par d'autres Églises. Les fonds collectés transitaient par l'entremise de Pierre Got et C<sup>ie</sup>, maison de banque à Amsterdam, et passaient indubitablement par plusieurs intermédiaires avant d'arriver aux galériens<sup>30</sup>. C'est donc probablement des sommes recueillies en 1692 qu'un des Zollicoffer accusa réception sur l'enveloppe de la lettre du 25 mai 1693 : rien ne pouvait se faire à la va-vite, car tout devait se faire dans l'anonymat et le plus grand secret.

C'est aussi grâce aux « amis » de Rotterdam que la lettre autographe et au moins une des copies réussirent à traverser l'épreuve du temps pour parvenir jusqu'à Antoine Court. On sait que celui-ci avait l'intention d'écrire une histoire des Églises réformées de France depuis la Révocation, et qu'il réunissait des documents, peut-être dès les années 1720. En tout cas, il fit publier un avis en 1732 dans la *Bibliothèque germanique* demandant que lui soit envoyé tout document ou mémoire qui pourrait lui être utile pour mener à bien ce projet<sup>31</sup>. Or, au dernier folio de la copie de la lettre de Barraud de La Cantinière à La Sauvagerie, datée du 30 novembre 1690, se trouve une note manuscrite qui indique que cette copie avait été fournie par « Mme van Armeiden », et qu'il s'agissait de « papiers » appartenant à ce pasteur<sup>32</sup>. Par ailleurs, cette copie étant de la même main que celle de la Copie B (« transcrite », pour ainsi dire, par Bonnet), on peut supposer que

28. Butaud de Lensonnière à La Sauvagerie, Marseille, 10 juillet 1693, BGE Collection Court, 13.1, fol. 117 ; il est certain que La Sauvagerie jouait ce rôle d'intermédiaire en 1699, voir *Le consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam*, p. 310 ; mais vu la teneur de la lettre autographe de Barraud, on peut supposer qu'il assumait cette responsabilité bien avant cette date.

29. Barraud de La Cantinière à La Sauvagerie, Rouen, 30 novembre 1690, BGE Collection Court, 13.1, fol. 99, lettre imprimée [J. BONNET], « Les amitiés des galères », II, p. 527.

30. R. N. L. MIRANDOLLE, « Les galériens pour cause de religion », p. 183-185.

31. Antoine COURT, « [Avis] de Lausanne », *Bibliothèque germanique* 25 (1732), p. 214-216 ; voir Pauline DULEY-HAOUR, « Antoine Court, gardien de la tradition huguenote : débats sur l'histoire des Églises françaises après 1685 », dans H. BOST – C. LAURIOL (éd.), *Refuge et Désert : l'évolution théologique des huguenots de la Révocation à la Révolution française*, Paris : Champion, 2003, p. 225-239.

32. Barraud de La Cantinière à La Sauvagerie, Rouen, 30 novembre 1690, BGE Collection Court, 13.1, fol. 102.

celle-ci provenait de la même source, et peut-être aussi la lettre autographe. Christine van Armejde (ou van Armejden, née van Naersen) et son mari étaient membres de l'Église wallonne de Rotterdam ; lui, Jean van Armejde, était négociant et à cette époque un des diacres. Si La Sauvagerie s'occupait du suivi pastoral des forçats protestants, Christine van Armejde travaillait de concert avec lui, et plus tard avec Daniel de Superville, son beau-fils (qui épousa sa fille Catherine en 1694), pour faire parvenir les fonds collectés jusqu'aux bénéficiaires<sup>33</sup>. C'était probablement La Sauvagerie qui avait fait faire cette copie de la lettre autographe et, d'ailleurs, imposé les coupures des passages jugés inutiles ou peu édifiants, voire tout simplement trop longs. Car on faisait circuler les lettres émanant des galères, ou des copies de celles-ci ; on les lisait à haute voix dans les compagnies des pasteurs et dans les synodes, dans les Églises et les différents cercles réunissant les réfugiés qui évidemment prenaient un vif intérêt à tout ce qui concernait ces héros de la foi. La lecture publique de ces lettres se faisait non seulement pour transmettre des nouvelles des galères, mais aussi pour lever les fonds nécessaires afin de subvenir aux besoins toujours pressants des frères en captivité, d'où les coupures de tout ce que l'on estimait inutile ou préjudiciable à cet objectif.

L'étonnante mobilité textuelle de la lettre autographe de Barraud – et surtout les coupures imposées à celle-ci – soulève des questions quant à la fiabilité d'autres lettres rédigées par des galériens et recueillies par Antoine Court. Car une bonne partie des missives figurant dans les tomes 13.1 et 13.2 de cette Collection de la Bibliothèque de Genève sont des copies, dont certaines de la même main que la Copie B. Par conséquent, on est en droit de supposer que les « bonnes âmes », qui s'intéressaient aux maux des forçats protestants et œuvraient afin de pouvoir leur fournir les fonds nécessaires à leur survie, avaient enlevé de ces copies d'autres passages qui ne convenaient pas à cette fin. Que ne sait-on donc pas de la spiritualité ou de la théologie, des opinions ou des querelles, ou encore d'autres aspects moins héroïques du quotidien des forçats protestants ? À moins de monter un projet paneuropéen pour recenser les lettres autographes – si toutefois celles-ci ont été conservées –, les cataloguer puis les comparer avec les copies, on ne connaîtra jamais la réponse à cette question. En attendant que se mette en place une telle initiative, il est sage de rappeler que les sources manuscrites sur lesquelles

---

33. R. N. L. MIRANDOLLE, « Une page de l'histoire du commerce de Rotterdam », *Bulletin de la Commission de l'histoire des Églises wallonnes*, 2/1 (1896), p. 60 ; et « Les galériens pour cause de religion », p. 184 ; *Le consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam*, p. 336, 337, 340, 345, 356-357, 358-359, 368, 371, 372, 385-386, 387-388, 396-397, 411, 412, 414-418, 420-422.

s'appuie notre connaissance du quotidien, de la vie intérieure, voire des souffrances des quelque deux mille forçats protestants ont elles aussi une histoire qui risque de cacher autant qu'elle révèle.

*René Barraud, sieur de La Cantinière, Marseille, 25 mai 1693, à Jean de La Place, sieur de La Sauvagerie, logé auprès de l'église flamande, à Rotterdam.*

J'ai reçu vos deux lettres, mon très cher Pasteur, peu de temps l'une avant l'autre. Par la première, j'eus le déplaisir d'apprendre que Dieu vous avait affligé d'une fluxion sur les jambes qui vous faisait tenir le lit; mais par l'autre, je sus que le même Dieu avait écouté nos vœux en vous redonnant votre première santé, dont je l'ai loué de toute mon affection.

Je vous aurais fait plutôt réponse sans que nous avons [*sic*] eu plusieurs troubles qui m'en ont empêché. Le premier a été causé par une mission que nous avons eue sur notre galère, à la sollicitation de notre capitaine qui est un parfaitement honnête homme<sup>34</sup>, qui étant, je pense, dans la bonne foi et très zélé pour sa religion, souhaiterait que tous ceux qui sont sous ses commandements fussent aussi gens de bien que lui. On nous prêchait trois fois le jour, et ces messieurs les prédicateurs ne perdaient pas un moment pour porter leurs auditeurs de faire pénitence et une grande confession. Nous n'avons pas manqué d'y être attaqués, et moi en particulier par un des plus illustres; mais Dieu m'a fait la grâce de résister à cette tentation comme à beaucoup d'autres qu'il m'a fait surmonter depuis que je suis réduit dans cette cruelle servitude.

Ces prédicateurs du siècle, avec leurs discours fleuris et leurs morales fardées, sont bien plus capables de confirmer un fidèle dans les vérités qu'il a apprises que de l'en détourner. Ils sont remplis de contradiction dans toutes leurs actions<sup>35</sup>. Ils vous commencent souvent par dire qu'ils ne peuvent rien sans la grâce de Dieu ni le secours du Saint Esprit qu'ils implorent par l'intercession de la Vierge Marie, et dans la suite ils vous prouvent ou veulent vous persuader que les bonnes œuvres, les jeûnes et la pénitence méritent infiniment devant Dieu, \*<sup>36</sup>et poussent les choses si loin qu'ils avancent que non seulement ceux qui sont dans une bonne disposition, en s'approchant de la table de la communion après s'être confessés à leurs pieds, reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ, mais aussi ceux qui le font mal, et qui sont très méchants. Avec cette différence, que les premiers le reçoivent en bénédiction, et les autres à leur condamnation, contre ce qui est dit en St Jean, celui qui mangera ma chair et boira mon sang aura la vie éternelle, et

34. La *Perle* était alors sous les ordres du chevalier de Tincourt (1653?-1716), capitaine de galère depuis 1682; il commandait l'*Heureuse* en 1690; il se retira du service en 1704.

35. Action se dit aussi d'un discours public, comme est un sermon, une harangue, un plaidoyer.

36. Passage supprimé dans Copie B et Copie C. J'ouvre et ferme les passages supprimés ou modifiés dans les copies comparées à l'aide d'appels de note identiques accompagnés d'un astérisque.

je le ressusciterai au dernier jour<sup>37</sup> ; et dans un autre endroit, le divin Jésus défend de jeter les choses saintes aux chiens, et les choses les plus précieuses devant les pourceaux de peur que se retournant ils ne dévorent ceux qui leur présentent<sup>38</sup>. Cet illustre ancien n'était pas de ce sentiment qui disait en parlant de ceux qui se préparaient mal pour recevoir le saint sacrement : ils mangent bien le pain du Seigneur, mais ils ne mangent pas le pain qui est le Seigneur<sup>39</sup>. Jamais personne n'a mieux représenté à mon gré les tyrans déclamateurs que feu M. de Gombaut qui était un joli esprit. Un jour, étant sollicité par une dame de la communion romaine de les aller entendre, il lui répondit, je les connais trop pour y être trompé. Ces sages, continue-t-il, me font ressouvenir de ces fous qui après avoir parlé quelque temps assez judicieusement, tombent ensuite en quelques-unes de leurs extravagances<sup>40</sup> ; semblables à un peintre qui après avoir ébauché un portrait, et lui avoir donné tous les traits de l'agrément et de la beauté, d'un coup de pinceau mal appliqué gâte tout son ouvrage<sup>36\*</sup>.

L'autre trouble, et qui est un embarras bien plus grand, c'est l'ordre d'accommoder les galères pour la campagne qui est venu tout de suite, avec tant d'empressement qu'il n'y a eu de repos ni nuit ni jour, jusques à ce qu'elles aient été prêtes<sup>41</sup>. Nous sommes plusieurs qui avons demeuré dans le port, mais nous sommes encore davantage qui avons été contraints d'aller dans le voyage, et qui sont aujourd'hui aux prises avec l'ennemi de leur salut. Imaginez-vous, très honoré Pasteur du Seigneur, de voir ces chers confesseurs du Sauveur enchaînés par les pieds et attachés par les mains à une rame infâme, couverts de sang et de

---

37. Jn 6, 54.

38. Mt 7, 6.

39. Cet « illustre ancien » est sans doute AUGUSTIN D'HIPPONE, *In Joannis Evangelium tractatus*, LIX, I, cité par Philippe DUPLESSIS-MORNAY, *De l'institution, usage et doctrine du saint sacrement de l'eucharistie en l'Église ancienne*, 2<sup>e</sup> éd. Saumur: Thomas Portau, 1604, l. IV, ch. V, p. 1029: Judas, dit-il, « mangea le pain du Seigneur, mais non pas le pain qui est le Seigneur même » ; voir aussi Jean CLAUDE, *Réponse au livre du père Nouët, jésuite, sur le sujet du saint sacrement de l'eucharistie*, Amsterdam: Raphael Smith, 1668, p. 341, 527-528. Ce devait donc être un topos des controversistes protestants sur l'eucharistie. Je remercie vivement Marianne Carbonnier-Burkard qui m'a fourni cette note.

40. Jean Ogier de GOMBAULD, « Lettre à une dame qui le pressait d'aller entendre les sermons des fameux prédicateurs de l'Église romaine », *Traité et lettres de feu M. de Gombaud, touchant la religion*, Amsterdam: Pierre Lanclume, 1669, p. 231 ; la deuxième partie de cette phrase ne figure pas dans la lettre de Gombauld.

41. L'instruction du roi au lieutenant général des galères, Jacques de Noailles, d'armer trente-cinq galères pour une campagne de six mois fut expédiée de Versailles le 17 avril 1693, dans l'attente qu'elles soient prêtes pour le départ le 10 mai, laissant cinq galères au port. Étant donné que les dépêches mettaient de cinq à dix jours pour arriver à Marseille, le temps imparti s'avéra trop court ; malgré l'impatience du secrétaire d'État à la Marine, et même du roi, ce ne fut que le 22 mai que quelques galères quittèrent le port ; voir Archives Nationales, Paris, Fonds Marine, B<sup>o</sup> 25 (1693), fol. 105<sup>v</sup>, 116<sup>v</sup>, 162<sup>r</sup>, 170<sup>v</sup>, 172<sup>v</sup>. Ainsi Barraud rédigea cette lettre à la première occasion qui se présenta après leur départ.

sueur, la tête rasée et le corps nu, exposés à l'ardeur du soleil, accablés de coups de cordes et de bâtons, obsédés<sup>42</sup> par des bourreaux qui les couvrent d'injures les plus infâmes en leur crachant au visage, comme autrefois les Juifs faisaient à notre divin Rédempteur<sup>43</sup>. Ces illustres martyrs souffrent toute cette ignominie \*<sup>44</sup>entre des brigands et des scélérats qui souvent sont traités plus humainement qu'eux<sup>44\*</sup>. Je ne vous en parle pas comme par ouï-dire. Je l'ai vu de mes propres yeux, et l'ai expérimenté dans les campagnes que j'ai faites<sup>45</sup>. Je suis sûr que vous ne saurez lire cette description sans être ému jusques au fond de votre âme, et sans verser des larmes de pitié et de compassion pour les membres de Jésus-Christ qui souffrent tant d'opprobre<sup>46</sup>.

\*<sup>47</sup>Élevons donc nos cœurs vers le ciel pour implorer le secours de notre Dieu, et pour le prier de secourir ses enfants et leur donner la force de sortir victorieux de ces terribles combats. Soyons, chers Pasteurs de l'Éternel<sup>48</sup>, autant de Cyrénéens<sup>49</sup> qui aidions à porter la croix de ces illustres crucifiés par nos prières ardentes et nos vœux enflammés vers le trône de la miséricorde<sup>50</sup> de notre grand Protecteur, afin qu'il nous soit en toutes nos épreuves toujours gain à vivre et à mourir<sup>51</sup>; que nous gardant par sa main toute puissante, et nous conduisant par son Esprit, il nous sauve un jour dans son royaume céleste, en nous donnant la couronne qu'il a promise à tous ceux qui lui seront fidèles jusqu'à la mort<sup>52</sup>.

Priez sans cesse, chers Pasteurs et généreux fidèles, pour nous, et faites prier dans toutes les églises afin que ce grand Dieu, qui écoute si favorablement vos vœux, fasse tomber les chaînes de nos pieds, et nous conduise au milieu de vous et dans sa maison pour lui rendre à jamais nos actions de grâce d'un si grand bienfait, et pour lui consacrer le reste de notre vie en l'adorant et le servant avec plus de zèle et de piété que nous n'avons fait par le passé. Mais, ô Dieu, que ta volonté soit faite et non pas la nôtre<sup>53</sup>! Tu sais mieux que nous ce qui nous est nécessaire<sup>54</sup>,

42. Entourés continuellement, assiégés; du latin *obsidere*: s'asseoir devant, s'installer autour, d'où assiéger. Voir Gaston CAYROU, *Le français classique: lexique de la langue du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris: Didier, 1948, p. 609.

43. Mc 14, 65 (Mt 26, 67).

44. Corrigé comme suit dans Copie D: «on les traite comme des brigands et des scélérats», ce qui élimine l'emboîtement (porté par la préposition «entre») de l'expérience des galériens protestants dans celle du Christ, voir Mt 27, 38.

45. Barraud participa à cinq campagnes dans les premières cinq années de sa captivité, voir Butaud de Lensoinière à La Sauvagerie, 23 juillet 1693, BGE Collection Court, 13.1, fol. 73.

46. Ac 5, 41; He 11, 26.

47. Passage supprimé dans Copie C.

48. Au singulier dans Copie B.

49. Simon de Cyrène qui porta la croix de Jésus, Mc 15, 21 (Mt 27, 32; Lc 23, 26).

50. He 4, 16.

51. Ph 1, 21, version de la Bible de Genève: «Car Christ m'est gain à vivre et à mourir.»

52. Ap 2, 10.

53. Lc 22, 42.

54. Mt 6, 32.

c'est pourquoi nous l'attendons de ta main avec la patience que tu nous donnes par une grâce toute divine, en reconnaissant avec le prophète David qu'il a été bon que tu nous aies châtiés, afin que nous observions mieux ton dire<sup>55</sup>. Mais, ô Dieu, comme il y [a] toujours de la faiblesse et de la défiance en nous à cause de la corruption de notre misérable chair, rends-nous forts afin que nous surmontions notre faiblesse par ta force, et que nous puissions dire comme l'apôtre Saint Paul, nous pouvons tout en Jésus-Christ qui nous fortifie<sup>56</sup>. Tu nous l'as promis, ô notre bénin Rédempteur, en disant, je ne t'abandonnerai point, et ne te délaisserai point<sup>57</sup>. Après cela, que pouvons-nous craindre que l'homme nous puisse faire<sup>58</sup>? Puisque tu es pour nous, qui est-ce qui sera contre; car si Dieu nous justifie, qui nous pourra condamner<sup>59</sup> ?<sup>47\*</sup>

\*<sup>60</sup>J'ai bien reçu la subvention que notre très cher ami, M. Pain<sup>61</sup> a envoyée, et elle est venue tout à propos pour être distribuée à ces chers martyrs du Seigneur qui étaient prêts de partir pour la campagne. Mais je vous dirai qu'il nous est impossible de satisfaire à ceux [*sic*] de ses bonnes et charitables personnes, que vous me dites, qui souhaitent que l'on donne indifféremment et à ceux qui sont debout et aux autres qui persistent dans leur apostasie. Non, mon cher Pasteur, ce serait, outre qu'ils ne le méritent pas, trop nous exposer; et ils seraient fâchés sans doute que les bonnes œuvres qu'ils font à si bonne fin nous attirassent les derniers déplaisirs<sup>62</sup>. Comment pourrions-nous nous communiquer à ces misérables lâches qui profanent avec tant de scandales la vérité qu'ils détiennent en injustice<sup>63</sup>? Puisque même ceux qui la

55. Barraud fait allusion à deux versets du psaume 119 dans la version de Genève (1605): v. 67: «Devant que je fusse affligé, j'allais à travers champs, mais maintenant j'observe ton dire»; v. 71: «il m'est bon que j'aie été affligé, afin que j'apprenne tes statuts».

56. Ph 4, 13.

57. He 13, 5 (Jos 1, 5); bénin: qui fait du bien; du latin *benignus*: qui engendre du bien, d'où bienfaisant ou bienveillant; condamné par Vaugelas en 1647, voir G. CAYROU, *Le français classique*, p. 84.

58. He 13, 6 (Ps 56, 5; 118, 6).

59. Rm 8, 31 et 33-34.

60. Passage supprimé dans Copie B.

61. Il s'agit peut-être de Daniel Pain, auparavant pasteur à Fontenay-le-Comte, mais réfugié en Hollande depuis les premiers mois de 1686, et pasteur de la seconde Église wallonne d'Amsterdam; ou bien de son fils du même nom, libraire dans cette ville; en mars 1686, un Daniel Pain marchand-banquier à Poitiers dut supporter le logement de dragons, même après son abjuration, voir Y. KRUMENACKER, *Protestants du Poitou*, p. 147. Il semble que les responsables de l'Église wallonne d'Amsterdam aient voulu que la gestion des fonds destinés aux galériens leur fût confiée, et qu'ils faisaient parvenir à Marseille les sommes collectées sans passer par l'Église boursière (Rotterdam) désignée par le synode tenu à Amsterdam en août 1690, voir R. N. L. MIRANDOLLE, «Les galériens pour cause de religion», p. 184-185.

62. Des afflictions extrêmes.

63. Rm 1, 18: «qui retiennent la vérité en injustice» (Bible de Genève); se communiquer, du latin *communicare*: partager, être en relation avec; au sens figuré, ouvrir son cœur, se confier, voir Bruno HONGRE – Jacques PIGNAULT, *Dictionnaire du français classique, de Corneille à Châteaubriand*, Paris: Champion, 2015, p. 139.

confessent hautement<sup>64</sup> nous ont déjà attiré des affaires par leur indiscretion, qui fit mettre l'année dernière le cher M. de Lençonnière à la chaîne, avec des menaces qui auraient été capables d'ébranler une fermeté et une patience moindre que la sienne; et tout cela parce que l'on donna avis à nos maîtres que l'on donnait de l'argent aux nouveaux convertis<sup>65</sup>. Ainsi, nous sommes obligés de nous cacher même de ceux qui sont nos associés pour leur faire du bien; car, vous savez que l'Écriture sainte nous commande de concilier la prudence du serpent avec la simplicité de la colombe<sup>66</sup>. \*<sup>67</sup>Il est vrai que nous avons reçu, comme on vous a dit, des cantons évangéliques la somme de 800 livres tournois pour ces chers nécessiteux, mais il y a déjà quelque temps<sup>68</sup>. Je vous envoie deux billets pour M. de La Serpandrie<sup>69</sup> de ces deux messieurs dont vous aviez demandé des nouvelles. Il serait à souhaiter qu'ils fussent aussi zélés et aussi affectionnés dans la religion qu'ils le veulent faire croire, mais par malheur pour eux, ils disent et ne font pas<sup>70</sup>. Ils sont de ces timides qui confessent de cœur et renient de bouche<sup>71</sup>; ils consentent à tout ce que l'on veut, et prétendent par-là avoir leur liberté. M. de Sollenille, quoiqu'assez chancelant, ne fait pourtant rien de cela; ils sont tous trois sur la *Vieille Royale*<sup>72</sup>. Vous ne me feriez pas plaisir de leur faire connaître que vous avez su cela par moi; ils seraient peut-être assez indiscrets pour m'en faire des reproches. La lettre que je leur communiquai me pensa faire du trouble; car deux jours après, ils m'envoyèrent un homme imprudent qui me dit devant tout le monde que j'avais reçu une lettre de Hollande, mais heureusement il ne se trouva dans ce moment que des personnes qui ne me veulent pas de mal.

64. Tout haut, à voix haute; au figuré: hardiment, librement, résolument, G. CAYROU, *Le français classique*, p. 461.

65. C'est-à-dire les galériens protestants qui avaient abjuré, soit avant leur condamnation à vie, soit pendant leur captivité.

66. Mt 10, 16.

67. Passage supprimé dans Copie C.

68. Voir à ce propos Michel GRANDJEAN, « Genève au secours des galériens pour la foi (1685-1718) », dans *Genève et la Révocation de l'Édit de Nantes*, Genève – Paris: Droz – Champion, 1985, p. 411-416.

69. Le 15 novembre 1693, Jean Lardeau, sieur de La Serpandrie, originaire de Saintonge, et sa femme Marie Collet, présentèrent leur fils, Isaac Louis au baptême à l'Église wallonne de Rotterdam, voir <https://www.openarch.nl/srt:241520D5-F9B5-4161-9E23-5DDA1E600FBD/en>, consulté le 16 mars 2021; voir aussi *Le consistoire de l'Église wallonne de Rotterdam*, p. 182.

70. Mt 23, 3.

71. Sur la littérature pastorale qui stigmatisait les « tièdes » qui avaient abjuré trop facilement, pensait-on, afin d'échapper aux persécutions, voir Chrystel BERNAT, « *Laodicée* et la tiédeur sacrilège. Plaidoyer contre le scandale de la timidité spirituelle dans l'œuvre de Claude Brousson (1647-1698) », *Études théologiques et religieuses* 90 (2015), p. 517-521.

72. Charles Bouché, dit Sollenille (n° d'écrou: 15148), maître d'école de La Rochelle, âgé de 60 ans au moment de sa condamnation en Poitou pour fait de religion, le 30 janvier 1692; il arriva avec la chaîne de Bretagne le 10 novembre de la même année; mort à l'hôpital le 17 janvier 1697. La *Vieille Réale* (non pas *Royale*), galère désaffectée qui servait de dépôt pour les nouveaux arrivés, les vieux ou les invalides.

Tibante<sup>73</sup> vous a aussi fort mal rapporté, ou à ceux qu'il a écrit de se plaindre, qu'il ne reçoit rien de ce que l'on donne, ni ceux qui sont sur le pied de la nation<sup>74</sup>, dont il y en a très peu ; car ceux que nous connaissons sont participants de ce qui nous passe par les mains<sup>60/67\*</sup>.

Il est venu à cette dernière chaîne deux capitaines anglais, c'est-à-dire, qui étaient naturalisés, car ils sont devers<sup>75</sup> La Rochelle. Il y en a particulièrement un, appelé Élie Neau, qui est un fort honnête homme, très zélé et d'une piété exemplaire. Il n'a jamais changé<sup>76</sup>. Pour l'autre, il l'avait fait, mais il y a renoncé. Tous ces chers confesseurs du Seigneur, à qui j'ai fait savoir tous vos soins et votre charité, ne cessent de prier le Seigneur pour votre conservation et consolation, aussi bien que pour celle de tant de bonnes âmes qui s'intéressent dans leurs maux et contribuent à les soulager. Continuez, s'il vous plaît, de nous donner des marques de votre piété et du zèle que vous avez pour la gloire de Dieu en visitant ses enfants dans leurs tribulations. Soyez donc toujours comme le bon pasteur qui n'abandonne jamais ses brebis, mais qui les supporte et les conduit avec cette houlette véritablement pastorale<sup>77</sup>, et elles ne cesseront jamais de prier pour leurs chers pasteurs et les reconnaître pour de véritables conducteurs, et moi particulièrement qui vous honore et vous chéris comme ma propre âme.

73. Jean Richard de Tibante (c. 1660-?), appelé Thibante, Tybante, Thybante, ou Tibaude dans la correspondance des galériens, marchand de Conques en Languedoc, établi à Haarlem depuis au moins le mois de janvier 1685 ; naturalisé hollandais et militaire au service des Provinces-Unies au moment de la guerre de Hollande (1672-1678), et ensuite guide, paraît-il, pour les huguenots qui voulaient s'exiler ; il fut capturé et condamné comme guide le 20 octobre 1687 à Nîmes. Affecté à la *Patronne*, il abjura en 1688 ; Pierre Serres le désigne comme « un misérable apostat » : extrait de sa lettre du 21 mars 1696, BGE Ms Court 11, fol. 255v, repris dans « Journal des galères », *BSHPF* 18 (1869), p. 148, qui attribue cette lettre à Jean Serres, et donne à tort le mois de juillet comme sa date approximative. Tibante fut libéré le 21 octobre 1701 à condition de demeurer à Marseille, ce qui semblerait confirmer les soupçons des forçats protestants qu'il était un de ceux qui renseignaient les autorités marseillaises sur leurs activités clandestines ; car, en règle générale, les forçats protestants n'étaient libérés qu'à la condition de quitter le royaume. Sur lui, voir Christiane BERKVEN-STEVELINCK, « Richard de Tibante, forçat nr. 9886 sur la *Patronne* : Lettres d'un galérien huguenot », *Nederlands Archiefvoor Kerkgeschiedenis* 67 (1987), p. 49-70 ; A. ZYSBERG, *Galériens*, p. 195.

74. Qui passent pour être originaires de la Hollande.

75. Du côté de.

76. Condamné pour exil le 6 mars, Neau fut attaché à la chaîne de Bretagne qui partit de Rennes le 3 avril 1693 pour arriver à Marseille le 10 mai, ayant accompli une route pédestre d'environ 800 kilomètres, et passé trente-sept jours en chemin, n° d'écrou : 15.717 ; voir [Jean MORIN], *Histoire abrégée des souffrances du sieur Élie Neau sur les galères et dans les cachots de Marseille*, Rotterdam : Abraham Acher, 1701, p. 12 ; texte réédité par Didier Poton et Bertrand Van Ruymbeke, Paris : Les Indes savantes, 2014 ; Ruth WHELAN, « The extraordinary voyage of Élie Neau (1662c.-1722), naturalized Englishman and French Protestant galley slave », *Proceedings of the Huguenot Society* 29 (2011), p. 499-527.

77. Jn 10, 11-16 (Ps 23, 4).

Trouvez bon que j'assure ici l'illustre M. Jurieu de mon respect, et le conjurez de notre part de nous accorder la grâce qu'il vous dit qu'il nous voulait faire. Je salue tous les fidèles, et nos chers frères en Jésus-Christ, qui prient pour nous et qui nous veulent du bien. La paix et la dilection de notre Seigneur Jésus-Christ soit toujours avec vous et avec l'Israël de Dieu. Ainsi soit-il.

\*<sup>78</sup>Vous pouvez toujours vous adresser à M. de Coulliette<sup>79</sup> ou à MM. de Salicoffre<sup>80</sup> pour nous donner de vos nouvelles, ce sont des personnes qui nous connaissent et nous veulent bien rendre service.

Il y a bien longtemps que je n'ai eu de nouvelles de la province de Poitou; on crie partout grande misère aussi bien dans celle-là que dans la plupart des autres<sup>78\*</sup>.

Le cher M. de Laubonnière est toujours dans son sépulcre des vivants, et même très incommodé depuis longtemps<sup>81</sup>. Je le recommande à vos saintes prières. M. de Lençonnière m'a aussi prié de vous assurer de ses obéissances. Ce sont là mes deux chers camarades, et de véritables héros de la petite république chrétienne des forçats, aussi bien que trois illustres frères qui s'appellent MM. de Serres, qui sont de Montauban<sup>82</sup>.

78. Passage supprimé dans Copie A et Copie C, mais présent dans Copie B, en principe suivie par Bonnet.

79. La lecture de ce mot est incertaine, mais il s'agit probablement de David Coulliette, marchand à Marseille qui tenait boutique rue Coin de Reboul, beau-frère de Vincent de Serres, lui aussi marchand, mais qui avait fait faillite; à cette époque, sa femme (parente des Zolicoffer) et lui logeaient chez Coulliette. Serres avait abjuré en 1688, mais il jouait un rôle d'intermédiaire dans les réseaux de soutien aux galériens protestants; il sera inquiété lorsqu'en 1696 les autorités découvriront en sa possession une « Liste générale des confesseurs de la vérité qui sont sur les galères de France ou qui, ayant été tirés des galères, ont été renfermés dans les citadelles de Marseille par la malice des persécuteurs, avec quelques circonstances de leur prise et condamnation », registre biographique qu'il tenait à jour. Il n'y a aucune parenté entre lui et les trois frères Serres. Voir Jean-Auguste DESBANS, « Une affaire d'espionnage maritime à Marseille en 1696 », *Revue maritime* 169 (1906), p. 205-254, 445-488 (p. 249-251, 448-449, 460-462).

80. Il s'agit des Zolicoffer, connus en France sous le nom de Sollicoffre.

81. L'ordre du roi de faire enfermer Kerveno de Laubonnière dans la Citadelle Saint-Nicolas à cause de son « opiniâtreté » fut expédié de Versailles le 29 janvier 1692; il avait déjà été mis sous haute surveillance par ordre du roi au mois de mars 1691, parce qu'on l'avait surpris distribuant de l'argent « aux nouveaux convertis », Archives Nationales, Paris, Fonds Marine, B<sup>6</sup> 23 (1691), fol. 110; B<sup>6</sup> 24 (1692), fol. 27.

82. Les trois frères Serres de Montauban en Quercy : Pierre (1660-1741), dit Fonblanche ou l'Ainé, n° d'écrou : 7875, libéré le 7 mars 1714; David (1665-1733), dit Besson ou Dubesson, n° d'écrou : 7876, libéré le 20 juin 1713; Jean (1668-1754), n° d'écrou : 7877, dit Le Jeune, libéré le 20 juin 1713. Ils furent arrêtés le 7 novembre 1685 à Saint-Étienne-de-Corsac en Dauphiné sur la frontière de la Savoie, et conduits aux prisons de la Conciergerie à Grenoble. Le 24 mai 1686, ils furent condamnés pour tentative d'exil par le parlement de cette ville : Pierre et Jean à dix ans de galères, mais David à perpétuité; aussitôt transférés à Marseille, ils y arrivèrent le 12 juin. En février 1691, Pierre Serres fut inquiété par les autorités à cause de sa correspondance avec deux pasteurs et de sa distribution des fonds reçus; en 1692, ce fut le tour de David. Sur eux, voir G. TOURNIER, *Galères de France*, I.ii, p. 38-42; II.iii, p.359, 361, 363-364; et du même auteur, *Les trois frères Serres*

Nous avons aussi un, appelé M. Le Fèvre<sup>83</sup> \*<sup>84</sup> qui est dans le fort de St Jean<sup>84\*</sup>, qui est très grand et habile homme et d'un très grand zèle.

À Marseille, le 25 de mai 1693

Je n'ai eu depuis bien longtemps aucune nouvelle de mon frère de La Noue des Clouseaux<sup>85</sup>. Pardonnez-moi, suis dans une posture fort gênée<sup>86</sup>.

\*<sup>87</sup>Ici se trouve reconnaissance d'avoir reçu 535<sup>l</sup> 6<sup>s</sup> 9<sup>d</sup> que l'on a retirées, le 30 mai 1693<sup>87\*</sup>

### RÉSUMÉ

*La lettre, datée du 25 mai 1693, que le forçat protestant poitevin, René Barraud, sieur de La Cantinière, envoya de la galère la Perle, amarrée à Marseille, au pasteur Jean de La Place, sieur de La Sauvagerie, réfugié à Rotterdam, est souvent citée par les historiens, mais toujours d'après la transcription de Jules Bonnet, publiée dans le BSHPF en 1866. Il s'agit d'une transcription tronquée qui fausse le sens de la lettre autographe, conservée dans la Collection Antoine Court de la Bibliothèque de Genève. En restaurant des passages supprimés, cette édition critique intégrale*

---

*de Montauban: forçats pour la foi de 1686 à 1713 et 1714*, Mialet: Musée du Désert, 1937; Étienne CREISSEL, *Pierre, David et Jean Serres, galériens protestants, 1685-1714*, Cahors: A Coueslant, 1900, p. 43-47.

83. Isaac Le Fèvre ou Le Fèvre (1648?-1702) de Château-Chinon, avocat au parlement de Paris; il fut arrêté le 4 février 1686 dans la région de Pontarlier, et aussitôt condamné aux galères perpétuelles pour tentative d'exil; il arriva à Marseille le 20 août de la même année, n° d'écrou: 8276; au mois de mars 1687, il reçut une bastonnade de cent coups pour avoir refusé de s'incliner devant l'eucharistie lors de la célébration de la messe sur sa galère; il fut enfermé en avril dans le fort Saint-Jean, où il mourut; voir [Étienne GIRARD], *Histoire des souffrances et de la mort du fidèle confesseur et martyr, M. Isaac Le Fèvre, de Châtelchignon en Nivernais, avocat en parlement*, Rotterdam: Abraham Acher 1703, p. 57-59; G. TOURNIER, *Galères de France*, Lii, p. 65-67.
84. Passage supprimé dans Copie A et Copie C.
85. Ce frère se réfugia en Angleterre, d'abord à Southampton et ensuite à Londres où il se trouvait au mois de novembre 1690; voir La Noue à Barraud de La Cantinière, Londres, 8 novembre 1690, BGE Collection Antoine Court 13.1, fol. 95-99. Copie A et B (recopiée par Bonnet) ajoutent «*J'en ai eu de M. des Clouseaux*», mais les mots en italiques ne figurent pas dans le manuscrit autographe. Le frère La Noue était peut-être sieur des Clouzeaux, ou y habitait avant de partir en exil.
86. La Copie B (recopiée par Bonnet) ajoute «*Pardonnez-moi si j'écris si mal je... gehennée*», mais les mots en italiques ne figurent pas dans le manuscrit autographe, et le dernier mot est bien «*gennée*», donc «*gênée*».
87. D'une autre main; phrase supprimée dans Copies A, B, C; mais présente dans Copie D, avec une faute de transcription: «*le 30 mars 1693*».

*avec commentaire replace cette lettre dans son contexte d'origine, ce qui permet de souligner sa dimension collective, et d'exposer des aspects de l'expérience des protestants aux galères occultés par la transcription de Bonnet.*

#### SUMMARY

*The letter dated 25 May 1693, which René Barraud, sieur de La Cantinière, a French Protestant galley slave, sent from the Perle, one of the galleys at anchor in Marseille, to Jean de La Place, sieur de La Sauvagerie, a French refugee pastor living in Rotterdam, is often quoted by historians, who always quote the transcription published by Jules Bonnet in the BSHPF in 1866. But it is a truncated transcription of the autograph letter, which is preserved in the Collection Antoine Court of the Bibliothèque de Genève. This unabridged critical edition with commentary restores the passages that were cut from the autograph letter and replaces it in its original context, which reveals its collective dimension, and unveils aspects of the experience of the Protestants on the galleys that were occulted by Bonnet's transcription.*

#### ZUSAMMENFASSUNG

*Der Brief des protestantischen Zwangsarbeiters René Barraud vom 25. Mai 1693, den der Herr von der Cantinière im Poitou von der Galeere „La Perle“ aus dem Hafen von Marseille an Pastor Jean de La Place, dem Herrn von La Sauvagerie geschrieben hat, der selbst nach Rotterdam geflüchtet war, wird häufig von Historikern zitiert, jedoch immer in der Transkription von Jules Bonnet, die 1866 im BSHPF veröffentlicht wurde. Tatsächlich verfälscht diese Übertragung den Sinn des handschriftlichen Briefs, der in der Sammlung von Antoine Court in der Bibliothek von Genf überliefert ist. Die kritische und vollständige Neuausgabe des Briefs bringt auch die vorher gekürzten Abschnitte und gestattet es, den Brief in den Kontext seiner Entstehung einzuordnen, insbesondere die kollektive Dimension herauszuarbeiten und Aspekte der Erfahrungen der zu den Galeeren verurteilten Protestanten zu beleuchten, die in der Transkription von Bonnet verdeckt geblieben waren.*